

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 11/304 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER LES MARCHES RELATIFS A LA FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES POUR LES LYCEES ET LES COLLEGES DE CORSE

---

SEANCE DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2011

L'An deux mille onze et le premier décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, SANTINI Ange, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade  
M. CASTELLI Yannick à M. FEDERICI Balthazar  
M. CHAUBON Pierre à M.ORSUCCI Jean-Charles  
Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à M. TATTI François  
M. FRANCISCI Marcel à M. PANUNZI Jean-Jacques  
Mme GUERRINI Christine à Mme NATALI Anne-Marie  
Mme MARTELLI Benoîte à Mme FERRI-PISANI Rosy  
M. de ROCCA SERRA Camille à M. SANTINI Ange  
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane

M. SINDALI Antoine à Mme GRIMALDI Stéphanie

**ETAIENT ABSENTS : Mme et M.**

RUGGERI Nathalie, SUZZONI Etienne.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,

**VU** la délibération n° 10/221 AC de l'Assemblée de Corse du 16 décembre 2010 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2011,

**VU** la délibération n° 11-02997 CE du Conseil Exécutif de Corse du 25 mai 2011 relative au programme principal d'équipement 2011 des lycées et collèges de Corse,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

**APRES** avis de la Commission du Développement Social et Culturel,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les marchés relatifs à la fourniture de matériels informatiques pour les lycées et collèges de Corse :

Lot / Attributaire	Première période		Périodes suivantes	
	Quantités Minimum HT	Quantités Maximum HT	Quantités Minimum HT	Quantités Maximum HT
Lot 1 - Micro-ordinateurs 2A : Société Informatique Professionnelle Corse	210 000 €	420 000 €	210 000 €	420 000 €

Lot 2 - Micro-ordinateurs 2B : Société Informatique Professionnelle Corse	210 000 €	420 000 €	210 000 €	420 000 €
Lot 3 - Imprimantes 2A	Infructueux			
Lot 4 - Imprimantes 2B	Infructueux			
Lot 5 - Tableaux Blancs Interactifs 2A : Société Informatique Professionnelle Corse	15 000 €	30 000 €	15 000 €	30 000 €
Lot 6 - Tableaux Blancs Interactifs 2B : Société Informatique Professionnelle Corse	20 000 €	50 000 €	20 000 €	50 000 €
Lot 7 - Vidéoprojecteurs 2A : Société Informatique Professionnelle Corse	35 000 €	70 000 €	35 000 €	70 000 €
Lot 8 - Vidéoprojecteurs 2B : Société Informatique Professionnelle Corse	30 000 €	60 000 €	30 000 €	60 000 €

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 1<sup>er</sup> décembre 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXE**

<b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b>
--

**Objet :** Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter le marché relatif à « la fourniture de matériels informatiques pour les lycées et collèges de Corse »

L'appel d'offres référencé 11-SAE-OO-02 (affaire SYSMARCHES n° 11S0194) porte sur la fourniture, la livraison et la maintenance de matériels informatiques dans les lycées et collèges de Corse.

La consultation a été lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Les avis d'appels publics à la concurrence ont été publiés :

- au BOAMP et au JOUE le 22 juin 2011
- dans les pages de l'hebdomadaire 24 ORE semaine du 22 juin 2011

La commission d'ouverture des plis s'est tenue le 8 août 2011 et a retenu les offres de 11 candidats. L'offre d'une entreprise arrivée hors-délai a été rejetée.

La commission d'attribution s'est tenue le 29 septembre 2011 et compte tenu des éléments du rapport d'analyse des offres présenté par le Services des Actions Educatives, a attribué à la Société Informatique Professionnelle Corse les marchés à bons de commandes sur quantité tels que décrits dans le tableau ci-dessous et selon les dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Lot	Première période		Périodes suivantes	
	Quantités Minimum HT	Quantités Maximum HT	Quantités Minimum HT	Quantités Maximum HT
Lot 1 - Micro-ordinateurs 2A	210 000 €	420 000 €	210 000 €	420 000 €
Lot 2 - Micro-ordinateurs 2B	210 000 €	420 000 €	210 000 €	420 000 €
Lot 3 - Imprimantes 2A	Infructueux			
Lot 4 - Imprimantes 2B	Infructueux			
Lot 5 - Tableaux Blancs Interactifs 2A	15 000 €	30 000 €	15 000 €	30 000 €
Lot 6 - Tableaux Blancs Interactifs 2B	20 000 €	50 000 €	20 000 €	50 000 €
Lot 7 - Vidéoprojecteurs 2A	35 000 €	70 000 €	35 000 €	70 000 €
Lot 8 - Vidéoprojecteurs 2B	30 000 €	60 000 €	30 000 €	60 000 €

Les marchés seront conclus pour une durée de un an à compter de leur notification et pourront être reconduits trois fois, par expresse reconduction, pour une durée maximale de quatre ans.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer et à exécuter les marchés relatifs à la fourniture, la livraison et la maintenance de matériels informatiques dans les lycées et collèges de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.